



Ministère du Travail, des
Relations Sociales, de la Famille
et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la
Jeunesse, des Sports et de la Vie
Associative

BILAN 2008

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE ANDELAT
Exploitant
MAIRIE DE ANDELAT

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
POUR BARRET 1 À 2
Arrêté préfectoral du : 29/04/1970

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :
TTP CHLORE LE BARRET
Traitement simple
- CHLORE

Ce bilan a été établi
à partir des
prélèvements effectués
à la diligence de la
DDASS
articles R 1321-1 à R
1321-66 du Code de
la Santé Publique)



Après plusieurs jours
d'absence, laissez couler
quelques instants avant
de prélever de l'eau
destinée à la boisson.



Consommez
exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide.
Si vous la conservez,
placez-la au frais dans
un récipient fermé (pas
plus de 24 heures).

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution BARRET - SEBEUGE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

NITRATES

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

Absence de mesures pour ce paramètre en 2008.

DURETE

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

Absence de mesures pour ce paramètre en 2008.

ARSENIC

Elément d'origine naturelle

Absence de mesures pour ce paramètre en 2008.

CHLORE RESIDUEL

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/LCl₂ - maxi. : 0,26 mg/LCl₂ - moyenne : 0,09 mg/LCl₂
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

CONCLUSION

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante. Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.

La saveur ou la couleur
de l'eau distribuée change ?

**SIGNELEZ-LE A VOTRE
DISTRIBUTEUR D'EAU
(voir facture d'eau)**

Ces informations sont fournies par la DDASS du Cantal, en application du Code de la Santé Publique.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

DDASS du CANTAL
Service Santé-Environnement
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC
Tél : 04.71.46.83.49